

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
LOT n°15 – Le Clos Bel Air

ENCADRÉ RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier :

Reçu le :

1. LE DEMANDEUR

Nom et Prénom			
Date de naissance		Ville Pays de naissance	
Situation familiale		<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubinage	<input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e)
Adresse			
Code postal et Ville			
Téléphone et mail		@	
Activité professionnelle			
Lieu de travail	Contrat (CDI - CDD – Interim et autres professions) durant les 12 derniers mois à compter de la date du	Depuis	Jusqu'au

2. LE CODEMANDEUR

Nom et Prénom			
Date de naissance		Ville	
		Pays de naissance	
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubinage	<input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e)	
Adresse			
Code postal et Ville			
Téléphone et mail			@
Activité professionnelle			
Lieu de travail	Contrat (CDI - CDD – Interim et autres professions) durant les 12 derniers mois à compter de la date du	Depuis	Jusqu'au

3. ENFANT(S) FISCALEMENT À LA CHARGE DU DEMANDEUR, DU CODEMANDEUR OU DU COUPLE

	Nom	Prénom	Date de naissance
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			
Enfant 5			
Enfant 6			

4. REVENU FISCAL DE REFERENCE – AVIS D'IMPOSITION 2025 SUR LES REVENUS 2024

	Demandeur	Codemandeur
Revenu fiscal de référence du demandeur (ligne 14)		
Revenu fiscal de référence du codemandeur (ligne 14)		
Revenu fiscal de référence du couple en cas de déclaration conjointe (ligne 14)		

5. FINANCEMENT – ACCORD BANCAIRE

Une demande initiée par une personne seule doit donner lieu à un accord de principe bancaire au nom de cette seule personne qui sera elle-même la seule signataire de l'acte d'achat final. De même, si deux personnes engagent une demande ensemble alors l'accord de principe bancaire devra être aux deux noms ainsi que la signature de l'acte.

Avez-vous eu un accord de principe d'un organisme bancaire permettant le financement de l'achat d'une maison d'habitation pour le montant de 236 845,00 € (en cohérence avec la situation et le projet familial du ou des demandeurs) ?

Oui Non

Fait à, le

Nom(s) et signature(s) du ou des candidats :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par Maître Nicolas PIRS, commissaire de justice, dans le cadre du dépôt de candidature pour l'acquisition d'un bien communal sis 15 rue Sagebin Sibille Lavertu 17630 La Flotte.

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : commune de La Flotte, organisateur.

Les données sont conservées pendant une durée de six mois à compter du 18 décembre 2025.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez également, retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité de vos données.

AR Prefecture

017-211701610-20250703-2025_046-DE
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'organisateur ou le commissaire de justice en charge des opérations.

Le service chargé de l'exercice de ces droits et le cas échéant, notre délégué à la protection des données : Maître Nicolas PIRS, par mail : contact@actatlantique.fr ou par voie postale au : 61 Av. Denfert-Rochereau 17000 La Rochelle, téléphone 05.46.41.19.13.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (*nom et prénom du demandeur*)

Demeurant

Je soussigné(e) (*nom et prénom du codemandeur*)

Demeurant

Atteste/attestons sur l'honneur (*cocher les cases*) :

- Faire acte de candidature à l'acquisition d'une maison d'habitation Clos Bel Air Lot 15 sis 15 rue Sagebin Sibille-Lavertu 17630 LA FLOTTE afin d'y établir ma / notre résidence principale pendant une durée d'au moins 20 ans à compter de la signature de l'acte authentique d'acquisition.
- Avoir pris connaissance et accepté toutes les conditions du « Règlement et des conditions d'attribution relatifs à la vente ».
- Ne pas être propriétaire(s) directement (en nom propre), ou indirectement (SCI, SARL, etc...) ou en indivision, en pleine propriété et (ou) en jouissance, de patrimoine bâti ou de terrain à bâtir et, par conséquent, réaliser une primo-accession à la propriété par le biais de la présente procédure.
- S'établir en résidence principale.
- Attester de la véracité des informations transmises à la collectivité dans le cadre de la constitution du dossier de candidature.

Toute déclaration vous engage. Toute fausse déclaration ou usage de faux ou omission volontaire est puni par la loi et sera susceptible de ne pas faire aboutir la vente même si la candidature est sélectionnée.

Les informations fournies sont susceptibles d'être vérifiées à tout moment auprès des administrations compétentes, et ce jusqu'à la signature de l'acte authentique de vente. En cas de doute sur une déclaration, la Commune se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire jugée nécessaire. Si le candidat ne répond pas à cette demande, sa candidature pourra être rejetée, la promesse de vente deviendra caduque et la Commune pourra valablement renoncer à la vente.

AR Prefecture

017-211701610-20250703-2025_046-DE
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

Nous attirons votre attention sur le fait que les renseignements transmis vous engagent et que tout dossier incomplet ou reçu après le 30 novembre 2025 sera rejeté.

Fait à, le

Nom(s) et signature(s) du ou des candidats :

DOCUMENTS A FOURNIR

Votre dossier ne sera étudié **que si celui-ci est complet** et composé des pièces suivantes, complétées dans leur intégralité :

- Pièce N°1 ci-jointe – Formulaire de candidature
- Pièce n°2 ci-jointe – Déclaration sur l’honneur
- Pièce n°3 ci-jointe – Synthèse des documents à fournir
- Copie de la pièce d’identité recto-verso du ou des demandeurs (carte nationale d’identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 6 mois)
- Taxe(s) foncière(s) pour chaque bien(s) déclaré(s) dans l’encadré 5 de la pièce N°1.
- Salariés :
 - Demandeur en CDI : fournir une copie du contrat de travail et le dernier bulletin de salaire.
 - Attestation sur l’honneur de l’exercice d’une activité professionnelle régulière sur l’Île de Ré.
 - Demandeur en CDD ou intérim : fournir la copie du ou des contrats de travail des douze derniers mois et le dernier bulletin de salaire.
 - Attestation sur l’honneur de l’exercice d’une activité professionnelle régulière sur l’Île de Ré.
- Autres professions :
 - Extrait Kbis mentionnant la domiciliation de l’activité ou à défaut une attestation sur l’honneur de l’exercice d’une activité professionnelle régulière sur l’Île de Ré.
- En cas de télétravail, attestation de vos/votre employeur(s) indiquant le nombre de jour(s) travaillé(s) à votre domicile et le dernier bulletin de salaire
- Avis d’imposition ou de non-imposition 2025 sur les revenus 2024 du ou des demandeurs
- Copie intégrale du livret de famille
- Enfant(s) : Certificat de scolarité de l’année scolaire 2025 – 2026 pour chaque enfant scolarisé.
- Enfant(s) en nourrice ou en crèche : copie du contrat en cours avec le lieu de garde pour chaque enfant concerné.
- Accord de principe d’un organisme bancaire permettant le financement de l’achat d’une maison d’habitation (en cohérence avec la situation et le projet familial du ou des demandeurs)

Pour les personnes candidates vivant à l'étranger, toutes pièces équivalentes à celles figurant dans ce tableau doivent, le cas échéant, être accompagnées d'une copie présentée dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté.

ENVOI DU DOSSIER

Le dossier de candidature devra parvenir à l'étude de Maître Nicolas PIRS, commissaire de justice avant le 30 novembre 2025, minuit, par pli postal recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Maître Nicolas PIRS, huissier de justice
61 avenue Denfert-Rochereau
17000 La Rochelle

L'envoi du dossier ne pourra se faire qu'en une seule fois, tout dossier de candidature ne sera étudié que si celui-ci est complet.

Tout dossier incomplet sera rejeté et ne pourra être régularisé.

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires si nécessaires à la bonne compréhension du dossier.

Aucun dossier ne pourra être remis en main propre à la mairie.

La transmission des candidatures par voie électronique n'est pas permise.

Les plis reçus après la date indiquée ci-dessus ne seront pas retenus et seront renvoyés par voie postale.

Pour toute précision, merci d'écrire à : contact@actatlantique.fr

Fait à, le

Prénom(s), Nom(s) et signature(s) du ou des candidat(s) :